

Consultation du public relative à :

**Projet d'arrêté inter-préfectoral
portant prolongation de l'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau pour
l'irrigation agricole sur le sous-bassin Garonne aval - Dropt
Périmètres élémentaires 61, 62, 67 et 70**

Procès verbal de clôture de la consultation du public

Consultation du public :

Le projet d'arrêté et la présente note de présentation étaient à la disposition du public et consultables suivant les modalités fixées par la loi n°2012-1460 du 27 décembre 2012, sur le site internet des préfectures de :

- Lot-et-Garonne (<http://www.lot-et-garonne.gouv.fr/participation-du-public-r407.html>), du 12/10/20 au 12/11/20,
- Gironde (<http://www.gironde.gouv.fr>), du 23/10/20 au 12/11/20,
- Lot (<http://www.lot.gouv.fr/participation-du-public-r4065.html>), du 12/10/20 au 01/11/20,
- Tarn-et-Garonne (<http://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/Publications/Consultations-du-public>), du 12/10/20 au 01/11/20,
- Gers (<http://www.gers.gouv.fr/Actualites/Consultations-du-public>), du 12/10/20 au 01/11/20.

Les avis devaient être transmis par courrier à l'adresse suivante :

**Direction départementale des territoires
1722, avenue de Colmar
47916 AGEN Cedex 9**

ou par voie électronique à l'adresse suivante :

<http://enqueteur.lot-et-garonne.equipement-agriculture.gouv.fr/index.php/826476?lang=fr>

en précisant la mention « **consultation arrêté de prolongation de l'AUP-GAD** »

Observation du public :

Aucun avis n'a été formulé, ni par courrier ni par voie électronique.

A Agen, le 16 novembre 2020


Stéphane BOST